

Règlement intérieur

Enfance Jeunesse Saison 2018 / 2019



L'ensemble du dossier doit être complet avant toute inscription. La cotisation est obligatoire chaque année.

Chaque mois, les QF sont vérifiées avant de réaliser les factures. Vous avez un délai de 15 jours après la date d'édition de cette dernière pour la contester. Le règlement doit se faire avant le 25 de chaque mois. Après 3 rappels, votre enfant sera refusé en activité et votre dossier sera transmis à notre service de contentieux. En cas de difficultés financières, un échéancier peut être mis en place avec la coordinatrice sur votre demande.

Les enfants non inscrits ne sont pas prioritaires et peuvent se voir refuser l'accueil en fonction de nos taux d'encadrement. Chaque mois, vous devez inscrire votre enfant pour le mois suivant. Tous les adhérents s'engagent à respecter les règles de vie de l'association. Le lieu d'accueil jeunes n'est ouvert qu'en fonction de la disponibilité de l'équipe d'animation et ne se substitue pas aux activités en cours. Le matériel est mis à la disposition de tous et doit être respecté. Le secteur jeunesse fonctionne sous forme de RDV. Le trajet PLL - maison n'est pas de la responsabilité des animateurs. Les horaires de l'association doivent être respectés. Nous n'acceptons pas les enfants en dehors des horaires prévus.

Toute forme de violence psychologique, physique ou morale sont interdites. La loi n°91-32 interdit la consommation de cigarettes dans les lieux publics et l'article L628 du code pénal interdit toute consommation de produit stupéfiant dans les locaux ainsi qu'aux alentours. En cas de non respect du règlement intérieur des sanctions peuvent être prises.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, m'engage à le respecter et certifie exact l'ensemble des informations notées sur cette fiche.

Fait àle.....

Signature

NOM/ PRENOM

Date de naissance: Age:

Numéro CAF: Fournir une attestation

Si MSA fournir une attestation

Régime alimentaire:

Classique Sans porc Sans viande

J'autorise l'exploitation des photographies prises lors des activités

OUI NON

Votre enfant est aussi inscrit dans une autre section du PLL? OUI NON
Si oui laquelle:

Pédibus: (3-11 ans) le mercredi midi: OUI NON

Dukas Kérinou Langevin
Classe fréquentée:

Retour domicile de 17h à 18h (pour les 6-11 ans)

J'autorise mon enfant à rentrer seul après le centre de loisirs

OUI NON